

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 juin 2012

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT, Louisa DIAZ, Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Nicolas DURUSSEL, Laurent GABELLA, Johann GILLIÉRON, Eric GENTIZON, Etienne MUTRUX, Thierry VUAGNIAUX, Yves VUAGNIAUX et Christian WEILER.

Membres absents :

M. le Conseiller : Philipp Müller

Membres présents	85
------------------	-----------

Membres excusés	13
-----------------	-----------

Membre absent	1
---------------	----------

Effectif actuel	99
-----------------	-----------

2. APPROBATION DU PV DU 3 MAI 2012

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal du 3 mai 2012 n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSIONS

Démission de M. Jean-Yves MARTIN

En date du 3 mai dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

J'ai le regret de vous faire part de ma démission en tant que Conseiller communal, pour le

mardi 8 mai 2012.

Je quitte également l'UDC-Yverdon pour raisons personnelles.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Jean-Yves MARTIN.

M. Jean-Yves MARTIN a accédé au Conseil communal le 1^{er} septembre 2011. Il a siégé à la Commission de gestion et la Commission des pétitions.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Jean-Yves MARTIN pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de M. Quentin
RICHARD

En date du 22 mai dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

C'est avec regret, après une grande hésitation, que j'ai pris la décision de me retirer du Conseil communal.

Pour des raisons personnelles d'abord et pour des raisons de santé ensuite, je me vois dans l'incapacité de mener efficacement les dossiers traités au Conseil.

Je garderai évidemment un excellent souvenir de cette expérience politique qui m'a beaucoup appris durant ces 9 mois de législature. Je tiens à remercier le Conseil tout entier qui, grâce à sa maturité politique, a pu et a su me donner de précieux et durables conseils.

Je vous adresse les meilleurs moments pour les 4 prochaines années de législature, vertes de préférence, au sein du Conseil et espère vous revoir très bientôt dans quelque circonstance que ce soit.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Quentin RICHARD.

M. Quentin RICHARD a accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le 1^{er} juillet 2011. Il a siégé à la Commission des pétitions.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Quentin RICHARD pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de Mme
Fabienne BRUNNER

En date du 29 mai dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après presque une année au Conseil communal, je me rends compte qu'il m'est très difficile de concilier ma vie professionnelle et mon mandat de Conseillère communale, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir accepter ma démission.

Je garderai un bon souvenir de ces quelques mois passés au sein du Conseil communal et je souhaite plein succès à ma/mon camarade qui reprendra le flambeau.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Fabienne BRUNNER.

Mme Fabienne BRUNNER a accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le

1^{er} juillet 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Fabienne BRUNNER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de M. José Dionisio CARVALHO DA SILVA, de Mme Marina MELON, de M. Jean-Yves MARTIN, de M. Quentin RICHARD et de Mme Fabienne BRUNNER, le Conseil communal se retrouve avec cinq sièges vacants.

Dans sa séance du 29 mai dernier, le Bureau électoral d'Yverdon-les-Bains, a pris acte du dépôt de la liste complémentaire UDC. Cette liste comporte un seul candidat. Le remplacement de M. Jean-Yves MARTIN interviendra en septembre prochain, lorsque le groupe UDC aura déposé une nouvelle liste complémentaire.

M. Armand THONNEY, premier de la 2^e liste complémentaire du groupe UDC, né en 1947 et domicilié à la rue de la Villette 34 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. José Dionisio CARVALHO DA SILVA.

M. Jean-Claude PEREY, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe socialiste, né en 1946 et domicilié à la rue du Levant 8 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Marina MELON.

M. Daniel ANKEN, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe des verts, né en 1988 et domicilié à la rue Jean-André Venel 47 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Quentin RICHARD.

Mme Marinette NICOLLIN seconde des viennent-ensuite de la liste du groupe socialiste a renoncé d'accéder au Conseil communal. M. Nuri HAJDARI, suivant des viennent-ensuite de la liste du groupe socialiste, né en 1963 et domicilié au Chemin de Sous Bois 15 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Fabienne BRUNNER.

Je prie donc MM. Armand THONNEY, Jean-Claude PEREY, Daniel ANKEN et Nuri HAJDARI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Armand THONNEY, Jean-Claude PEREY, Daniel ANKEN et Nuri HAJDARI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

M. Armand THONNEY : « Je le promets »

M. Jean-Claude PEREY : « Je le promets »

M. Daniel ANKEN : « Je le promets »

M. Nuri HAJDARI : « Je le promets »

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets, par le biais de nos scrutateurs, un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Courrier des habitants de la rue de la Villette 2 et 4

En date du 14 mai dernier, nous avons reçu un courrier signé de 23 habitants de la rue de la Villette 2 et 4 à Yverdon-les-Bains relatif au horaire de ramassage de PET et autres déchets dans le quartier de la Villette.

Dans sa séance du 29 mai dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte de ce courrier, et a décidé, celui-ci ayant un caractère purement administratif, de le transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Aménagement et informatisation de la salle du Conseil

En date du 4 juin 2012, le Bureau a transmis à la Municipalité un rapport demandant l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil. Cette demande comprend une installation de tables et chaises, l'utilisation d'outils informatiques pour les conseillers, des micros à chaque place et le vote électronique. M. KERNEN, vous n'aurez plus le choix ! (*rires dans la salle*). S'agissant d'un crédit d'investissement, un préavis doit donc être déposé par la Municipalité.

Lors de notre entretien avec M. le Syndic, il nous a assuré que celui-ci devrait être établi d'ici l'automne. Cela devrait donc nous permettre de pouvoir travailler avec la nouvelle technologie pour l'année 2013-2014 et surtout d'avoir la possibilité de supprimer le papier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS
 - Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
 - Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD
 - Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
 - Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
 - Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
 - Une Intervention de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
 - Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI
 - Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD
 - Une Question de M. le Conseiller Jeyashankar JEYARATNAM
-

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ CO12.04

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous prenons acte de la communication CO12.04 concernant la commission consultative des habitants.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

7. PRÉAVIS
N° PR12.08PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 503'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET L'INSTALLATION DE TUBES DE PROTECTION DE CÂBLES ÉLECTRIQUES AU CHEMIN DE VERMONT.

📖 MONSIEUR DIDIER FORESTIER, RAPPORTEUR.

Mme et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÈRON, Guy ANGÉLOZ, Didier FORESTIER, Thomas JENNI, Jean-Louis KLAUS, Alfons REITER, Jean-Claude TÉTAZ et Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Didier FORESTIER donne lecture des conclusions du rapport, en soulignant les vœux de la commission qui souhaite que les riverains soient rapidement informés des travaux et la proposition d'amendement à la suite d'une erreur de numérotation des articles, soit que l'article 4 soit remplacé par l'article 3.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur amendement article 4

La commission propose un amendement de forme, suite à une erreur dans la numérotation des articles : il manque un article 3, de ce fait, l'article 4 devient l'article 3.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'amendement de l'article 4 devenu 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 4 amendé devenu article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 amendé devenu article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR12.08PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder au remplacement de la conduite d'eau potable et à l'installation de tubes de protection de câbles électriques au chemin de Vermont;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 503'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4010 et amortie de la manière suivante :

- Fr. 279'200.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'eau potable
- Fr. 223'800.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'électricité.

8. PRÉAVIS
NO PR12.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS ET LES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 387'000.--

📖 MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal BLUM donne lecture des conclusions après avoir lu quelques passages en guise de résumé.

Cette opération d'échange de parcelles est une bonne affaire pour les deux parties puisqu'elle propose une solution gagnante pour chacune d'elle.

D'un côté les CFF souhaitent avoir un meilleur accès à leur atelier à l'angle nord-est, soit près des abattoirs sur la rue de l'Arsenal.

Tandis que la Commune, en alignant une limite sud-ouest de la parcelle 2233 inscrite au registre foncier à la limite physique sur le terrain, soit la clôture, elle récupère un triangle supplémentaire le long des voies CFF existantes, ce qui lui permet de maîtriser complètement le périmètre constructible prévu dans le cadre du Plan directeur localisé « Gare-Lac ».

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Notre pays possède un service topographique dont la qualité des cartes est unanimement reconnue. Nous avons un cadastre des plus utiles. Nous avons à disposition des moyens de reproduction de qualité.

Pourquoi devons-nous dès lors préparer nos séances en nous usant les yeux sur des plans illisibles accompagnant notamment ce préavis ?

Le propre d'un plan doit être de nous aider à nous représenter la situation et non de nous

égérer ou de nous mettre en difficulté.

Je souhaite donc que le Greffe nous envoie à l'avenir des plans avec des noms de rue et des numéros de parcelles lisibles. Nous sommes là pour échanger des parcelles et non pas pour jouer - loupe en main - les Sherlock Holmes.

Je vous remercie d'en prendre bonne note pour les préavis à venir.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

J'ai une petite remarque à formuler au sujet du point 2 de la page 1 du présent préavis et surtout une demande à présenter au nom du groupe Solidarité & Écologie - La Gauche à la Municipalité.

Il est question dans ce point 2 de la nécessité de construire des logements pour étudiants et nous y sommes bien sûr très favorables. Là où nous ne pouvons pas suivre la Municipalité, c'est dans sa volonté de confier la gestion de tels logements à des sociétés privées. Certes, la gestion de ces logements est un peu particulière, vu les temps de séjour relativement courts, mais la nécessité de proposer les prix de location les plus abordables possibles pour les étudiants ne se marie pas très bien avec une gestion privée.

La Commune doit être propriétaire de ces logements et si possible les gérer elle-même. La création d'une association spécifique et sans but lucratif pour le logement des étudiants à Yverdon-les-Bains pourrait éventuellement soutenir la Ville dans la gestion de l'attribution de ces logements.

Nous sommes par ailleurs certains que la Ville est parfaitement capable de gérer elle-même de telles constructions et de telles exploitations.

Le groupe Solidarité & Écologie - La Gauche vous demande de prendre en considération ces remarques lors de la mise en œuvre des projets décrits par le présent préavis.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'entier du préavis.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je vais commencer par rebondir sur le vœu de la Commission qui désirait des informations supplémentaires concernant ce Plan directeur localisé « Gare-Lac ». J'aimerais en effet profiter de l'occasion pour vous dire que ce Plan directeur, et c'est imminent, va être envoyé pour ultime contrôle auprès du Canton. Nous arrivons, disons, dans la dernière phase de la procédure. Maintenant nous savons, au vu des délais que nous impose parfois le Canton, qu'elle peut durer un certain temps encore, mais nous arrivons dans une dernière phase de procédure.

Une fois cet ultime contrôle effectué, le Plan directeur localisé devra être mis à l'enquête avant d'être soumis à ce Conseil communal et nous prévoyons d'organiser une séance d'information au Conseil communal avant même la mise à l'enquête, ce sera, si tout va bien à l'automne. Vous aurez ainsi des informations générales sur le contenu de ce Plan directeur localisé à cette occasion. Il est en effet un peu délicat pour la Municipalité actuellement, sachant que ce document n'est encore pas finalisé, de transmettre des informations globales sur son contenu, ce qui fait qu'en effet vous avez des informations, pour l'instant, un petit peu, des informations réelles, mais néanmoins un petit peu, je l'admets, au compte-gouttes sur ces questions ces derniers mois.

Réagir aussi sur la remarque de Mme Hélène GRAND, moi, je comprends bien ce vœu, simplement il faut voir que l'intérêt de travailler avec des privés dans ce type de démarches est que les privés peuvent nous aider à financer ces constructions, parce que c'est évident que la Commune d'Yverdon peut les gérer, ce n'est pas ça l'enjeu, mais que de construire cela peut

coûter assez cher pour des rendements finalement qui s'étalent sur une certaine durée de temps et qui mettent ainsi le plan des investissements de la Commune sous une assez forte pression. Nous avons néanmoins noté cette remarque, ce vœu.

Et finalement pour le plan, je m'excuse auprès de Mme BRIAND. Il s'agit néanmoins d'un plan cadastral établi par un géomètre, par un professionnel, M. Jaquier-Pointet. Peut-être que la qualité de l'impression n'était pas fantastique. Nous essaierons de faire mieux à l'avenir, mais je crois néanmoins que de faire mieux qu'un plan de géomètre serait délicat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'entier du préavis.

M. le Conseiller Sylvain PITTET :

Je tiens juste à déclarer mes intérêts, je suis collaborateur du Bureau Jaquier-Pointet. S'agissant de la qualité des plans, c'est volontiers qu'on fournit un plan format « pdf » pour améliorer la qualité du préavis qui vous est présenté, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'entier du préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR12.09PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre aux Chemins de fer fédéraux une surface de 622 m² des parcelles n° 2230 et 2233, dont elle est propriétaire, au prix de Fr. 250.-- le m², pour un montant équivalent à Fr. 155'500.-- ;

Article 2 : La Municipalité est autorisée à acheter une surface de 1'549 m² de la parcelle n° 2220, propriété des Chemins de fer fédéraux, au prix de Fr. 250.-- le m² ;

Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr. 387'000.- lui est accordé à cet effet, la soule acquittée s'élèvera à Fr. 232'000.--

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1314.

9. PRÉAVIS
NO PR12.11PR

CONCERNANT

- **LA PÉRENNISATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE AVS POUR L'ACHAT D'ABONNEMENTS MENSUELS OU ANNUELS DE LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE MOBILIS ET**
- **LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE DESSEMONTET DEMANDANT UN SUBVENTIONNEMENT PLUS DURABLE DES ABONNEMENTS « SENIOR » DE LA**

COMMUNAUTÉ TARIFAIRE MOBILIS**📖 MADAME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.***Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Claude-Anne JAQUIER (en remplacement de Mme Anne-Louise GILLIÉRON), Marceline MILLIOUD, Maryse SCHNEIDER, Carmen TANNER, Pierre DESSEMONTET, Nicolas DURUSSEL, Mathias HUMBERT et Thierry PIDOUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Carmen TANNER donne lecture des conclusions du rapport en précisant que ce dernier fait référence à une motion Gygax, mais qu'il s'agit en réalité d'un postulat du groupe socialiste.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2***M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour dire que le préavis municipal répond tant à la lettre qu'à l'esprit à ce que j'avais demandé dans la motion et que je vous enjoins donc à accepter cet article 2 tel proposé par la Municipalité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.11PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à pérenniser la subvention accordée aux bénéficiaires d'une rente AVS pour l'achat d'abonnements mensuels ou annuels de la communauté tarifaire Mobilis ;

Article 2 : d'accepter la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Pierre Dessemontet déposée le 3 février 2011 demandant un subventionnement plus durable des abonnements « senior » de la communauté tarifaire Mobilis.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Suite à la démission de Mme Marina MELON du Conseil communal, un siège vacant est à

LA COMMISSIONS DE
GESTION

repourvoir à la suppléance de la Commission de gestion.

Je prie l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Le groupe socialiste propose à vos suffrages la candidature de M. Jacques FIVAZ.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote

A l'unanimité, **M. Jacques FIVAZ est élu** membre suppléant à la Commission de gestion.

La Commission de gestion n'est pas encore au complet, le siège du groupe UDC sera repourvu en septembre.

M. FIVAZ, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**11. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
PÉTITIONS**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Suite à la démission de M. Quentin RICHARD du Conseil communal, un siège vacant est à repourvoir comme membre à la Commission des pétitions.

Je prie l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Le groupe des verts a l'insigne honneur et l'incroyable chance de vous présenter la candidature de Mme la Conseillère Monique MÜLLER.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Comme il y a, comme tout à l'heure, une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote

A l'unanimité **Mme Monique MÜLLER est élue** membre à la Commission des pétitions.

La Commission des pétitions n'est pas encore au complet, le siège du groupe UDC sera également repourvu en septembre.

Mme Monique MÜLLER, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

12.1

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS (Avancement de la mise en place du postulat Socialistes/Verts déposé le 01.12.2011 : « Prévention ou répression ? Introduisons à Yverdon la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs).

J'ai une question à poser à la Municipalité concernant l'avancement de la mise en place du postulat Socialistes/Verts déposé le 1^{er} décembre 2011 sur la prévention ou répression : introduisons à Yverdon la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'étais presque sûr qu'on ait communiqué au Conseil communal. C'est ça ? Alors on a communiqué au Conseil. Vous avez donc reçu la réponse, Mme la Conseillère, je vous remercie.

Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS :

Quand ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Écoutez, Mme la Conseillère, je ne gère pas complètement les envois qui sont faits par la Municipalité, mais c'est volontiers qu'on vérifiera quand cela a été envoyé et cas échéant, on vous la fera parvenir, je vous remercie.

Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS :

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.2

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Modalités d'accueil sur les installations sportives yverdonnoises et avance de la réalisation d'un terrain de football en synthétique, motion du 01.09.2011).

Yverdon a accueilli des équipes sportives de renom. Dans le domaine du football nous pouvons citer, entre autres, l'équipe nationale de Turquie, Shakhtar Donetsk et tout dernièrement l'équipe nationale de Corée du Sud. Loin de moi de critiquer la venue de ces hôtes : ils contribuent grandement au renom de notre Ville grâce à la couverture médiatique engendrée par leur seule présence. Je me fais pourtant le porte-parole de quelques citoyens se posant des questions sur le coût et sur les priorités découlant de leur présence. Je n'en formulerai que trois qui résument ces interrogations :

- Si l'hébergement de ces sportifs et de leur entourage ne peut que faire du bien au Grand Hôtel des Bains, qu'en est-il des frais occasionnés par l'utilisation des installations sportives. Ces derniers sont-ils intégralement couverts par nos hôtes ou leurs agents ou y a-t-il des tarifs préférentiels, en fait un investissement touristique ?
- Qui a la priorité en cas de suroccupation des terrains ? Les équipes locales ou nos hôtes ?
- En cas de litige, qui prend les décisions ?

On pourrait encore poser de nombreuses questions plus pointues allant toutes dans ce même sens des coûts et des priorités.

Et comme nous sommes sur un terrain footballistique, je profite de rappeler que le Conseil communal a accepté le 1^{er} septembre 2011 une motion, je cite : *demandant la pose d'une pelouse synthétique sur un terrain d'entraînement ainsi que la construction de vestiaires adéquats vers ce même terrain dans un délai le plus court possible.*

Ma question est simple : qu'en est-il ?

Et je ne crois pas avoir reçu une réponse par courrier.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, vous n'avez pas reçu, je commence par la fin, vous n'avez pas reçu d'information et c'est pour ça que je vais vous en donner maintenant.

Quelques informations donc sur la venue des équipes sportives dans le domaine du football

notamment à Yverdon-les-Bains.

Jusqu'en 2010, nous avions entre 3 et 5 équipes qui venaient régulièrement, enfin plus ou moins régulièrement à Yverdon-les-Bains. Ceci grâce à une promotion relativement efficace du Grand Hôtel des Bains, puisque c'est par ce canal-là que ces équipes venaient à Yverdon et on trouvait un « deal » - un arrangement, M. KLAUS - avec les équipes en question pour fournir les installations.

En 2011, nous n'avons eu malheureusement aucune équipe qui est venue sur Yverdon pour des causes de cherté du franc suisse et les équipes sont restées donc dans la zone euro.

Cette année, nous avons la chance d'avoir de nouveau des demandes et dernièrement nous avons eu l'équipe nationale de Corée du Sud qui a passé dix jours à Yverdon. Les dix jours ont été facturés Fr. 5'250.-- pour cette période-là, pour quelques heures d'entraînement espacées sur les dix jours où ils sont restés dans nos murs.

Donc effectivement, nous essayons de développer ce créneau-là parce que nous pensons que déjà d'un côté c'est une petite rentrée financière intéressante. Vous retrouvez d'ailleurs cette volonté-là par le biais du budget, puisque cette année nous avons tablé sur le fait que les équipes reviennent dans notre cité.

Sont annoncées donc pour cette année les équipes : U21 féminines au mois de juin ; Shakhtar Donetsk qui vont revenir, c'est des réguliers ; nous avons des contacts avec les Émirats arabes qui devraient venir au mois de juillet ; Cardiff ; Celtic Glasgow.

A renoncé : malheureusement, le Borussia Mönchengladbach qui est resté en Allemagne, mais nous avons négocié avec eux pendant quelque temps.

Donc c'est des équipes prestigieuses, cela nous permet de faire vivre la région, cela nous permet encore une fois de faire découvrir Yverdon par le biais du sport comme nous avons pu le faire via la Fed Cup ou d'autres manifestations. Donc c'est un créneau que nous chérissons.

Pour ce qui est de la cohabitation au niveau du stade, ce n'est pas le principal souci, bien que nous ayons dans la salle les deux présidents d'Yverdon Sport et des Juniors, les équipes utilisatrices du stade sont extrêmement arrangeantes, il faut le reconnaître. Le souci qu'on a pour pouvoir accueillir ces équipes, c'est plutôt un souci de personnel. Parce qu'évidemment, il faut être présent, il faut pouvoir, disons, accueillir ces gens d'une façon correcte et puis il faut de la présence.

Et nous allons utiliser comme nous l'avons fait pour la Corée du Sud, et bien quelques heures qui sont permises via le budget, puisqu'on a Fr. 10'000.- pour des aides sporadiques dans le cas du stade. Donc la problématique n'est pas la cohabitation, je ne crois pas, mais la problématique du personnel. Qui gère ? Évidemment c'est les Sports et qui tranche. Et on n'a jamais dû faire appel à un organisme extérieur, je n'ai même jamais dû remonter en Municipalité pour des problèmes de ce type-là.

Pour ce qui est du terrain synthétique, la Municipalité a nommé un groupe d'étude avec différents partenaires pour essayer d'identifier les travaux au stade parce qu'évidemment les travaux identifiés jusqu'à maintenant étaient quelque peu à la louche et ça tournait aux environs de 20 millions. Alors, on voyait mal venir devant le Conseil pour demander 20 millions pour le stade, même si disons, je pense que le stade en a certainement besoin.

Au niveau du plan des investissements, nous avons 2 millions prévus à partir de l'année prochaine. Mais malheureusement, cela ne suffit pas. Je ne crois pas trahir de secret, on en a parlé au niveau de la Municipalité, les premiers retours d'étude font état d'environ cinq millions. Pourquoi ? Pour faire un terrain synthétique, il faut environ 1,8 millions plus 2-3 divers, treillis et autres, cela nous fait environ 2 millions, 2 millions pour une barre à vestiaire, 2 millions - 2,5 millions, on est à 4,5 millions que j'arrondis à 5. Par rapport aux 2 qu'on a au niveau du plan des investissements, il y a donc un delta de 3.

Alors, ce n'est pas compliqué, la Municipalité dans le fond va, soit rallonger le plan des investissements, ce que je ne crois pas, soit trouver d'autres formules, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on supprimerait pour pouvoir se payer ces 5 millions-là, ou autrement, est-ce que nous arrivons à trouver une synergie régionale comme nous l'avons fait pour d'autres choses, c'est peut-être aussi une piste.

Et je finirais par dire que le partenariat public-privé, qu'on pourrait entendre et qu'on pourrait aussi imaginer dans ce secteur-là, pourrait fonctionner uniquement si évidemment les privés auraient un retour sur investissement. Cela veut dire que dans ce cas-là, il faudrait soit créer du logement, soit créer du logement étudiants, soit créer un restaurant, soit combiner l'ensemble, dans ce cas-là, l'investissement pourrait être supérieur, il pourrait être de 10 millions ou plus. Et puis, la Commune en mettrait une part et les privés en mettraient une autre.

Donc cette pesée d'intérêts et ce choix que devra prendre la Municipalité tout prochainement, mais elle a toujours à l'esprit la réponse à la motion que vous avez identifiée. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Et bien je vous remercie de vos réponses. Bien entendu, j'attends avec impatience de savoir le résultat de vos délibérations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD (Offrons de l'ombre aux yverdonnois).

Qui parmi vous s'est déjà réjoui d'une délicieuse grillade partagée entre famille et amis par une belle journée d'été au bord du lac ?

Lequel d'entre vous a déjà longtemps hésité sur le coin à choisir pour établir sa place de pique-nique ?

Probablement chacun d'entre nous ! Pour nous faciliter la tâche, la Commune d'Yverdon met à disposition des grills et des places de pique-nique, en particulier au Parc des Rives. Sur une surface de 20 hectares, sur les rives du Lac de Neuchâtel, à 10 minutes à pied du centre-ville, de nombreux aménagements sont mis à disposition du public pour pique-niquer et quelques grills attendent le chef cuisinier en herbe et ses proches. Cuire ses aliments dans de bonnes conditions, sous un soleil enfin retrouvé, c'est si agréable, mais ça donne soif et chaud, surtout qu'il n'y a pas la moindre petite zone d'ombre à proximité. Aucun arbre proche, les filets sensés procurer de l'ombre ont été endommagés depuis longtemps par les tempêtes de bise et les violentes rafales de vent qui balaient occasionnellement le parc.

Boire et rôtir au soleil et se retrouver deux fois cuit alors que la viande mijote encore (*rires dans la salle*), ce n'est guère souhaitable. Ressembler à une quiche écarlate tomate-mozza-poivron ou à un homard grillé, ou se retrouver rouge comme une écrevisse n'est jamais agréable. En plus, c'est un bon plan pour attraper un mélanome. Pas étonnant que la Suisse arrive en tête des pays européens les plus touchés par ce cancer. S'il faut éviter l'exposition au soleil, surtout entre 11 et 15 heures, comment alors profiter de ces places de pique-nique sur le coup de midi alors qu'elles sont dépourvues de la moindre ombre ? Apporter sa batterie de parasols, se cacher sous des vêtements couvrants, se coiffer d'un large chapeau, porter des lunettes de soleil et avoir le corps enduit d'écran total indice 50 ? Ce n'est pas vraiment agréable pour préparer la cuisine et retourner les brochettes, surtout que celles-ci attraperont un goût de crème solaire et que le parasol planté à côté du grill finira bien par prendre feu et partir en fumée.

On l'a donc bien compris, pour profiter au maximum de ces places de grillade, il faut que celles-ci bénéficient d'un peu d'ombre pour garantir le confort des usagers et pour préserver leur santé. Un peu de vert permettrait donc de soulager cette souffrance rouge vif.

Même si ces jours, le ciel a déversé des seilles d'eau sur tous les sites prisés par le public pour pique-niquer ou farnienter sur le gazon, force est de constater que nombre d'entre eux se retrouvent sous les feux d'un soleil de plomb, quelle que soit la grille horaire, lorsque le soleil se met à briller. Relevons encore que l'ombre est également rationnée sur le site voisin de la piscine où quelques arbres supplémentaires auraient été les bienvenus. La même observation peut encore être faite pour la zone utilisée par les festivaliers lors du concert de Metallica. Le manque d'arbres et d'ombre est bien illustré par les photos prises par le drone du service R-Pod de la Haute Ecole d'Ingénieur et de Gestion qui a survolé le site du festival. Si le quotidien « La Liberté » titrait « Sous le soleil brûlant, une foule de 32'000 fans a littéralement fondu sur Yverdon-les-Bains », sûr que les festivaliers, et surtout les enfants, auraient apprécié de pouvoir se réfugier à l'ombre.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, je vous demande au nom du groupe des Verts, de soutenir le postulat suivant et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et avis.

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'équiper les places en plein air, où les yverdonnois vont habituellement pique-niquer, se détendre ou pratiquer du sport, d'ombrages en suffisance, en plantant des arbres à haute tige dispensateurs d'ombre ou en prévoyant d'autres mesures.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Conseillère Aline GYGAX :

J'aimerais insister sur trois éléments.

Le premier élément, c'est les enfants. Ils ont une peau très fragile. On sait que les expositions solaires répétées et excessives durant l'enfance, suivies de coups de soleil sont un facteur d'apparition de cancer cutané. Notre responsabilité est de protéger et de montrer le bon exemple à nos enfants, et ils sont nombreux à profiter des Rives du Lac. De l'ombre sur les tables et les bancs qui sont proches de la place de jeux, là où les familles immobiles un certain temps se retrouvent très exposées aux expositions solaires, serait vraiment la bienvenue.

Le deuxième élément, c'est le réchauffement climatique. Si on se dirige effectivement vers un réchauffement climatique, nos températures augmenteraient de quelques degrés. L'ombre y sera d'autant plus recherchée et nous serions alors bien heureux d'en avoir en suffisance pour nous protéger des mordants rayons de soleil.

Le troisième élément, c'est la vision à long terme. Vous savez bien qu'un arbre, ça prend du temps, beaucoup de temps pour grandir. Si nous voulons plus d'arbres aux Rives du Lac, et si cela prend des décennies afin d'en avoir des grands, des beaux et des qui procurent beaucoup d'ombre, alors allons-y ! Plantons-en maintenant afin que les générations futures puissent aussi en profiter.

Je vous invite, chers collègues, à soutenir ce postulat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. GIROUD ainsi que Mme GYGAX, je vous rejoins sur un point, c'est celui concernant le

manque d'ombre qui concerne ces zones finalement qui devaient être ombragées, qui étaient prévues pour être ombragées et qui ne sont pas ombragées aujourd'hui, c'est-à-dire, vous l'imaginez bien, je parle des toiles d'ombrage qui n'ont pas résisté à la bise et qui doivent absolument être remplacées.

C'est d'ailleurs ce que prévoyait le crédit pour une troisième étape d'aménagement. Le préavis est sorti en septembre 2010, le Conseil l'a voté, je ne me souviens plus de la date, mais cela devait être dans la foulée, qui prévoyait donc ce crédit de quoi remplacer ces toiles. Et il se trouve que des tests ont été faits, nous n'avons toujours pas trouvé la solution miracle qui permet tout en gardant le concept de base, c'est-à-dire ces toiles de vergers qui sont à mon avis visuellement un plus pour le site et qui font partie intégrante du projet qui a été primé à l'époque. Nous n'avons toujours pas trouvé la solution pour maintenir ce concept, mais en ayant des matériaux un peu plus résistants, mais nous allons faire des nouveaux tests. Et ces bâches soit seront remplacées par du matériau plus résistant, soit alors il nous faudra changer de concept et remplacer ce système-là par une arborisation. Ça, c'est pour les toiles d'ombrage, point, donc comme je vous le disais, où je vous rejoins tout à fait.

Là où je ne suis pas sûre d'être complètement d'accord avec vous, c'est concernant la question des arbres. Des arbres, je crois qu'il faut quand même le voir, il en a été planté un nombre important sur ce site. Il en a été planté encore récemment pour compléter. Et il en sera planté encore. Il y a des crédits au budget qui le prévoient chaque année. Mais ces arbres, Mme GYGAX l'a mentionné, ces arbres sont encore jeunes, ces arbres doivent encore pousser et ils n'ont pas encore, à l'âge qu'ils ont, acquis leur plein potentiel d'ombrage.

Et puis, il y a deux autres éléments, un concernant, vous avez cité Metallica, pour ce qui est de cette clairière finalement qui existe devant les tribunes de l'ancien hippodrome. Il y avait là une volonté claire de ne pas arboriser et donc bien sûr de facto il y a un manque d'ombre. Cet endroit-là qui sert à des manifestations, il faut bien comprendre que si des grands arbres étaient situés devant les tribunes de l'ancien hippodrome, les spectateurs de Metallica n'auraient même pas eu l'occasion d'avoir trop chaud parce que le concert n'aurait tout bonnement pas été organisé là-bas puisque les arbres se seraient retrouvés dans le champ de vision de la scène.

Mais pour ce qui est des tables à pique-nique, j'ai parlé des éléments de toiles d'ombrage qui devront être réglés. Il y a des éléments d'arborisation qui devront être faits aussi, non pas à la verticale des grils parce que ce n'est pas possible en terme de place et aussi parce que ce n'est probablement pas souhaitable de planter des arbres en dessus des grils, mais bien dans cet endroit-là avec une hauteur d'arborisation plus importante que ce qui est le cas aujourd'hui de manière à ce que l'ombre portée des arbres puissent profiter un petit peu aux pique-niqueurs.

Voilà, cela étant dit, je ne m'oppose donc, et la Municipalité avec moi, pas à votre postulat qui me semble en grande partie aller dans le même sens que nos efforts pour optimiser le site. Je pense que des problèmes vont se régler, que les choses avancent, que les arbres poussent, que nous allons dans le bon sens, qu'il s'agit juste d'être un petit peu patient. Et en attendant, je pense que la crème solaire, à l'ombre comme au soleil, est recommandée par les professionnels de la santé, M. GIROUD.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je remercie le Conseil pour son vote et j'attends de voir les arbres pousser, en se souvenant

Vote

qu'il faut parfois deux siècles voire plus (*rires dans la salle*) pour les voir, et peut-être serait-ce à la prochaine réincarnation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Communication municipale CO12.04 « Commission consultative des habitants »).

Je souhaite interpellier la Municipalité concernant la communication 12.04 relative à la nomination de la Commission consultative des habitants d'Yverdon-les-Bains.

La Municipalité nous a fait tenir à mi-mai une communication nous apprenant qu'elle avait révisé le règlement régissant la Commission consultative des habitants et nommé dite commission pour la législature 2011-2016.

Nous apprenons par la même occasion que cette commission ne va plus - comme jusqu'ici - échanger avec la Municipalité sur les options urbanistiques prévues pour notre Ville, mais va aussi le faire en matière sociale, culturelle, énergétique ou patrimoniale. Étonnamment, alors que son cahier des charges passe au quintuple, que la population qu'elle représente ne cesse d'augmenter, c'est une liste de 17 délégués - soit environ la moitié de l'effectif de la commission 2006-2011 - qui a été adoptée par l'Exécutif. On note aussi que le nouveau règlement prévoit 26 délégués de quartier, soit 2 pour chacun des 13 secteurs dessinés en 2012. De plus, la liste des délégués envoyée aux conseillers communaux ne comportait que les noms-prénoms des délégués, sans indication du secteur de provenance, ni domicile.

Me réjouissant de connaître les délégués de mon quartier, personnes qui comme moi s'intéressent à l'avenir de leur Ville, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un oubli, et - comme plusieurs de mes collègues conseillers - j'ai demandé par courriel à Mme la Secrétaire municipale les secteurs de provenance et adresses des délégués fraîchement nommés.

J'ai alors reçu une nouvelle liste avec les numéros des secteurs et j'ai d'abord constaté que 3 secteurs ne sont pas représentés dans la nouvelle commission, soit - avis aux intéressés qui nous regardent peut-être sur leur télévision - le secteur 1 Cœur historique et le côté nord de la rue des Jordils - le secteur 10 Roger de Guimps - rue des Moulins Nord, et le secteur 13 Gressy-Sermuz. Il semble que, malgré un avis paru dans la presse locale, il n'y ait pas eu d'annonces de candidats provenant de ces quartiers. Ceci ne semble pas être un problème : avec un avis ciblé publié sans frais dans le prochain journal communal « Bonjour », la Municipalité peut remédier facilement à cela et compléter la commission.

Plus difficile à comprendre, la suite de la réponse de Mme la Secrétaire municipale - qui m'a laissée interrogative : sous prétexte de protection des données personnelles, l'adresse des délégués de quartier m'a été refusée, comme précise son message, le greffe refuse à qui le demande les adresses des conseillers communaux.

Étonnée d'un tel cumul de non-transparence, j'ai posé la question de la transmission de ces informations en interpellant M. le Délégué cantonal à la protection des données. Celui-ci a été tout aussi étonné que moi de ce refus, notre système démocratique s'appuyant en effet sur la représentation populaire pour former les parlements - que ce soit au niveau communal, cantonal et national. Selon ce spécialiste, la population d'un quartier, d'une ville, d'un canton a en effet le droit de connaître le domicile de ses parlementaires, et il en est de même pour les membres d'un organisme politique communal, quand ils sont réglementairement délégués d'un quartier.

Vu ces faits, je remercie la Municipalité :

1. De compléter rapidement la représentativité de nos concitoyens dans cette nouvelle commission consultative polyvalente.
2. De faciliter les contacts entre la population et les élus communaux ou délégués de

quartier par une formation-information adaptée de son greffe municipal.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

Donc, vous nous avez remis le document avec les 5 signatures qui appuient votre interpellation.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il ne s'agit pas vraiment d'une interpellation, mais d'un souhait, d'un vœu et d'une demande à la Municipalité. Nous en prenons acte ce soir et nous ferons le nécessaire pour répondre à votre attente.

Juste pour vous dire qu'effectivement nous avons publié la liste, et constitué cette Commission communale des habitants sachant qu'il devait y manquer des membres, mais nous ne voulions pas attendre encore plusieurs mois avant que celle-ci ne soit complète pour la mettre en œuvre et qu'elle puisse se réunir et travailler comme le prévoit le nouveau règlement.

Quant à la transmission des données, nous allons faire nos vérifications également pour savoir de quelles données, chacun et chacune peut disposer.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie M. le Syndic et j'attends une réponse plus complète, merci d'avance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancement de la mise en place du postulat du 03.06.2010 : « Sécurité de l'espace public » et du postulat du 08.03.2012 : « Formation Help (sur défibrillateur) aux jeunes yverdonnois »).

Ma question concerne le postulat qui visait à équiper de manière adéquate les lieux stratégiques de la Commune de défibrillateurs automatiques externes.

Je ne reviens pas en détail sur les raisons, mais je rappelle juste que les villes qui ont installé ce genre d'équipements, montrent des statistiques avec une diminution de la mortalité due aux arrêts cardiaques. Pour illustrer l'utilité de ces dispositifs, on peut faire une comparaison avec des extincteurs, eux aussi installés dans des lieux publics, facilement utilisables en attendant les moyens des pompiers.

Ce postulat fut accepté à l'unanimité de ce Conseil dans sa séance de juin 2010. Un autre postulat, plus récent, propose d'étudier les moyens pour former le public à l'utilisation de ces engins.

La Municipalité s'est engagée à deux reprises à communiquer tout prochainement sur ce dossier, mais aujourd'hui ce Conseil est toujours sans nouvelles.

Quelqu'un de malintentionné pourrait conclure que l'Exécutif de notre Ville a décidé de « déprioriser » ce dossier par pur désintérêt. Je suis sûr que ce n'est pas le cas, mais est-ce que la Municipalité est en mesure d'enlever le doute et de communiquer à ce Conseil dans quels délais un rapport pourrait sortir.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller OOSTERHOFF, je ne suis pas sûr de pouvoir ce soir lever le doute quant aux délais qui seront tenus pour la rédaction de ce préavis et le dépôt au Conseil communal, mais

je m'engage à ce que ce soit fait au plus tard dans le courant de l'automne. On note la date, l'automne va jusqu'au 21 décembre, cela nous laisse quelques mois (*rires dans la salle*) et je m'engage à le faire.

M. le Conseiller OOSTERHOFF :

Merci M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Reconnaissance aux initiateurs des réalisations inaugurées le 2 juin 2012).

J'ai eu le plaisir d'accueillir, il y a quelques jours, un mathématicien biélorusse, Yakov Radyno. Cet homme, qui a étudié il y a fort longtemps à Lausanne et parle un français lent mais compréhensible, a failli accéder à la charge de ministre de l'éducation de son pays sous le président Chouchievitch. Il s'est ensuite trouvé depuis des années dans l'opposition et n'a dû qu'à sa notoriété internationale d'échapper à la prison. Mieux le président Lukachenko, son adversaire direct, a dû lui remettre, et c'est une ironie de l'Histoire, en personne une distinction décernée par la communauté scientifique internationale.

Il nous a raconté la petite histoire suivante :

En 2010, au moment des élections, la communauté européenne a fait pression sur la Biélorussie pour qu'il y ait plus de transparence et de démocratie dans le processus électoral. Il a alors été question de l'égalité des candidats en temps de parole sur la TV nationale. Grand seigneur, Alexandre Lukachenko s'est engagé à respecter ce point et, mieux, il a offert de céder son propre temps de parole aux autres candidats qui ont ainsi pu s'affronter et s'affaiblir entre eux. Quant à Lukachenko, jamais on ne l'a vu autant sur les écrans de la TV nationale, inaugurant jour après jours durant des heures, avec la couverture médiatique appropriée, de multiples réalisations.

Les plus futés de ce Conseil communal me voient venir. Il y a une comparaison à faire entre Minsk et Yverdon-les-Bains. Dans ces deux villes on inaugure parfois beaucoup. La comparaison s'arrête là car bien évidemment Sacha Lukachenko n'a pas pu citer et remercier Rémy JAQUIER et Paul-Arthur TREYVAUD pour leurs contributions aux réalisations inaugurées.

Ce qu'il n'a pu faire, faute vraisemblablement de parler correctement le français, peut cependant être rattrapé.

Je vous pose donc la question, Monsieur le Syndic, vous qui avez souvent l'occasion de vous adresser aux yverdonnois, quand donc et comment pensez-vous le faire sur ce sujet, en rendant ainsi à César ce qui revient à César et à certains yverdonnois engagés ce qui revient à ces mêmes yverdonnois engagés ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Loin de nous l'idée d'oublier ceux et celles qui ont fait Yverdon-les-Bains depuis des générations et notamment les derniers Syndics et Municipaux. Si nous ne l'avons pas fait samedi, c'est par pur oubli. Alors on peut le réparer immédiatement ce soir en remerciant M. le Syndic Rémy JAQUIER et M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD pour leurs contributions aux réalisations qui ont été inaugurées ce samedi dernier.

Mais il s'agit d'un travail collectif, et je pense que nous avons oublié encore d'autres personnes dans les remerciements lors de cette manifestation. Je prie d'en excuser les personnes qui sont concernées en particulier mes deux anciens collègues que j'ai souvent dit avoir appréciés

avec lesquels j'ai beaucoup collaboré et bien collaboré.

M. le Conseiller Daniel COHAND :

Je vous remercie M. le Syndic pour le sens politique dont vous venez de faire preuve et qui me semblait avoir été oublié samedi, merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.7

Une Intervention de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à la réussite du festival Sonisphere).

Bravo et merci. Mais pour quelles raisons me direz-vous ?

Et bien pour la réussite du Festival Sonisphere auquel j'ai eu le plaisir d'assister en compagnie de mon épouse et de deux de mes enfants.

Comme vous vous en souvenez peut-être, je suis intervenu par deux fois, dans le cadre de notre Conseil, avec un certain nombre de questions auxquelles les réponses apportées laissaient une certaine part d'incertitude voire un certain flou artistique, c'était facile, j'en conviens.

Revenons-en au festival à proprement parler, tout en précisant que je ne suis pas un fan de heavy metal et que j'aurais même eu de la peine à vous citer les titres phares de Motörhead et de Metallica.

Mercredi 30 mai, j'ai trouvé une ambiance très sympa et des spectateurs, des fans très cool, désolé au passage pour ces deux anglicismes.

Qui dit manifestation d'une telle ampleur dit engagement de ressources notamment humaines conséquentes.

C'est à tous ces collaborateurs, toutes ces collaboratrices des services communaux à qui j'adresse, et je me permets de le faire au nom de nos concitoyens, nos remerciements. En effet, sans eux rien n'aurait été possible.

Je pense ici à la Protection civile, à la Police, à la Gendarmerie et aux pompiers qui ont fourni d'importants moyens humains. Mais je n'oublie évidemment pas les collaborateurs des Services industriels, ceux de la voirie ainsi que ceux des parcs et jardins. Toutes ces personnes, et certainement bien d'autres, ont fourni un travail remarquable, avant, durant et après le festival.

Pour terminer, j'ai deux souhaits :

Tout d'abord que cet événement puisse être le premier d'une longue série qui nous permette de situer notre cité sur la carte des événements majeurs, sans évidemment se limiter à des festivals de heavy metal.

Mon 2^{ème}, et là c'est mon côté gestionnaire qui parle, d'avoir, pour notre Conseil de septembre, un bilan final et notamment financier de cette manifestation, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.8

Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Pour plus de bancs publics à Yverdon).

A plusieurs reprises, des citoyennes et citoyens yverdonnois se sont approchés du groupe des

Verts, pour nous faire part de leur insatisfaction face au manque notoire de bancs à Yverdon.

Ce manque affecte principalement les personnes âgées et, de manière plus générale, les personnes ayant des difficultés de locomotion, pour qui il est éprouvant de se rendre au centre-ville sans faire de halte. Par exemple, une personne résidant dans l'EMS des 4 Marronniers souhaitant aller faire ses courses vers la Place Bel-Air, ne trouvera que trois bancs sur sa route, cela sur une distance de près de 2 km. Donc juste pour les citer, il y en a devant le collège des 4 Marronniers, à l'arrêt de bus Jean-Jacques Rousseau sur la rue de la Plaine et sur la Place Pestalozzi, il y a les bancs qui sont accolés au Temple, mais qui sont très souvent occupés.

Cette absence de bancs se fait également sentir aux arrêts de bus, où les gens apprécieraient de pouvoir s'asseoir quelques minutes en attendant leur bus.

Par ailleurs, de par le fait que les arrêts de bus sont présents en grand nombre et qu'ils sont répartis de façon passablement homogène sur le territoire communal, ils pourraient jouer le rôle d'indicateur pour l'installation de nouveaux sièges. Ce qui augmenterait encore davantage l'attractivité des transports publics.

En effet, équiper les arrêts de bus de sièges, idéalement abrités, permettrait aux voyageurs d'attendre plus confortablement leur prochain bus et offrirait à ceux qui préfèrent marcher la possibilité de se reposer en chemin.

C'est pourquoi le groupe des Verts vous propose d'accepter le postulat suivant :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier les modalités de l'installation de sièges aux arrêts de bus situés sur le territoire communal.

Merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vois que le groupe des Verts est résolument tourné vers l'été. On a des interventions extérieures.

Alors, je vais répondre en deux temps, enfin répondre non, puisque c'est un postulat, mais vous donner quelques informations en deux temps, d'abord sur les bancs en ville. Allez ! Je vous le déplie (plan). Nous avons des plans qui sont assez lisibles quand on est assez près d'eux (*rires dans la salle*). Celui-ci vous montre l'ensemble des bancs installés sur le domaine public communal. C'est un plan qui date de quelques années maintenant. Il y en avait 380 exactement. On doit être à 400 aujourd'hui. Ce qui offre à peu près 1'600 places assises partout sur le territoire communal. Je replie (plan).

Donc on fait des efforts, M. le Conseiller, pour installer des bancs chaque fois que nous réaménageons le domaine public. Et je n'arrive pas au même chiffre que vous sur le trajet de l'EMS des 4 Marronniers à la Migros, je compte moi, une vingtaine de bancs, mais évidemment cela dépend par où on passe. Et on peut passer par des rues pour éviter les bancs aussi, enfin (*rires dans la salle*), mais non, toujours est-il qu'il y a quand même pas mal de bancs, cela ne veut pas dire que l'on peut en faire plus et je ne vais pas dire qu'il ne faut pas entrer en matière sur votre postulat. Ça c'est pour la politique générale en matière d'installation de bancs publics sur le territoire communal.

En ce qui concerne plus précisément les bancs liés aux transports publics et c'est pour ça que

c'est moi qui répond puisque c'est une question liée à la mobilité, vous savez que nous avons un nouveau réseau de bus avec un certain nombre de modifications importantes qui ont été apportées dès 2010-2011, et que dans le préavis n° 21 de l'année 2010, nous avons prévu un certain nombre de nouveaux abris, de nouveaux arrêts sur le territoire communal. Alors ces abris sont enfin commandés, cela a pris beaucoup de temps c'est vrai, et verront le jour à la rentrée scolaire. Dans ces abris, on trouvera donc un couvert, évidemment, puisque c'est un abri, des bancs, des poubelles et des écrans d'affichage pour informer les usagers des transports publics.

Après, il y a toute la question des arrêts sans abri, parce qu'il y en a aussi un certain nombre, et qui ne pourront pas, pour différentes raisons, être équipés. Cela ne veut pas dire qu'aucun ne sera équipé, mais un certain nombre ne pourront pas l'être parce qu'on est dans des secteurs, par exemple, où le trottoir ne permet pas l'installation d'un banc, ou alors que nous sommes sur des arrêts provisoires qui doivent encore être déplacés en fonction de l'évolution des lignes. Donc on ne va pas installer du mobilier urbain, si une année ou deux plus tard il faut les déplacer.

Voilà, M. le Conseiller, ce que je voulais vous apporter comme informations. Donc la problématique des bancs est une question qui intéresse aussi la Municipalité, soyez-en certain. Les derniers exemples de bancs installés sont ceux qui se trouvent à proximité du Centre sportif des Isles que nous venons d'inaugurer, qui sont tout rouges et qui font référence aussi à la signalétique dans ce secteur-là. Et tout à coup là, il y a une quinzaine de bancs qui ont été installés d'un seul coup. Mais tout cela pour vous dire que la Municipalité ne voit pas d'opposition ou d'objection à ce que vous acceptiez ce postulat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.9

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Route d'aménée et places de parc à la nouvelle salle des Isles).

C'est avec grand plaisir que j'ai pu découvrir la nouvelle salle de gym des Isles lors de la Fed Cup et de la Coupe des Bains des Amis-Gym.

Une salle magnifique qui va permettre à la Ville de recevoir des compétitions nationales et internationales, tous les sports, voire d'autres manifestations peuvent être organisées. Une salle claire et fonctionnelle.

J'ai pu constater que pendant la Fed Cup et la Coupe des Bains, les gradins étaient pleins.

Tout d'abord un grand merci à la Commune pour la mise à disposition de ces infrastructures, elles sont magnifiques.

Malgré tout, une ombre au tableau, la route d'aménée à cette salle mérite mieux. Elle doit être élargie de façon que les voitures puissent se croiser. En plus, vous amenez plus de 1'000 personnes, plus les athlètes, dans cette salle sans qu'ils puissent se parquer à proximité.

Lors de la manifestation organisée, les voitures il y en avait partout. Heureusement qu'il n'y a pas fallu une intervention des pompiers ou de l'ambulance, cela aurait été problématique. Il ne

faut pas oublier que des cars amènent aussi des participants et il faut aussi les parquer.

J'en arrive à mes questions :

- Est-il prévu d'améliorer la route d'amenée à la salle ?
- Vu les premières expériences, La Municipalité envisage-t-elle d'augmenter les places de parc ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Concernant l'aménagement de la route d'accès au Centre sportif, il est évident, M. le Conseiller, je suis d'accord avec vous, que son aménagement est non seulement nécessaire mais urgent. Ce Conseil communal a d'ailleurs voté un crédit d'étude au sujet de cette route. L'étude a été faite. Vous allez recevoir dans les semaines qui viennent un préavis vous demandant un crédit d'investissement pour construire cette route.

Concernant les places de stationnement, en l'état actuel des choses, il n'est pas prévu par la Municipalité d'en augmenter le nombre.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

C'est dommage, parce qu'on va recevoir de plus en plus de manifestations. On a fait une installation magnifique. On a de la place aux alentours pour augmenter ces places de parc. On va me répondre : il y a les bus, on peut venir en train, on organisera des transports. Mais tout cela a un coût pour les sociétés.

Il est inadmissible qu'on fasse une construction aussi belle que ça sans qu'on puisse prévoir que les gens puissent se parquer. On va recevoir d'énormes manifestations. Les gens vont venir une-deux fois, puis quand on verra qu'il faut aller se parquer à l'autre bout de la Ville, ou n'importe quoi, puis le dimanche, ce n'est pas toujours facile d'organiser les transports et c'est à la charge des organisateurs.

Donc, j'insiste vraiment, c'est une erreur de ne pas avoir fait assez de places de parc. On a déjà assez fait de choses qui n'ont pas été correctes dans cette Ville. Je crois qu'il faut corriger le tir, on a encore le temps de le corriger. Je crois qu'il est important de faire des places de parc là-dedans et si la Municipalité n'envisage pas des choses, nous prendrons d'autres dispositions pour que ces places de parc soient faites.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais apporter une petite précision à la réponse de Mme SAVARY concernant les places de parc.

Il n'est pas prévu, à court terme, d'augmenter le nombre de places de parc parce que nous ne sommes pas propriétaires des terrains qui sont sis à côté du parking qui a été réalisé, qui comporte, je ne sais plus, 120 ou 150 places à peu près.

À terme, lorsque la zone qui est juste à côté sera légalisée, il est prévu d'étendre le parking sur cette zone-là, mais de l'étendre dans des proportions admissibles. C'est-à-dire qu'on ira autour de 250 à 300 places de parc.

Il faut savoir que les places de parc occupent beaucoup de terrain, ça on le sait tous et que la salle n'est pas utilisée tous les jours au quotidien pour des manifestations de l'ampleur que vous décrivez. Je pense que si on a 5 ou 10 manifestations par année de cette ampleur-là, on pourra être extrêmement satisfait de l'utilisation de cette salle et de l'impact qu'elle peut avoir.

Il faudra trouver d'autres moyens, comme les organisateurs de manifestations en trouvent, de manière temporaire, des parkings temporaires qui peuvent être réalisés à proximité, l'utilisation de champs lorsqu'il fait beau ou d'autres systèmes de navettes qui permettent de parquer à un endroit et d'aller à la manifestation. Je crois que Sonisphere est un bel exemple de ce qui se

passé.

C'est vrai, M. le Conseiller, que cela a un coût. Et que cela a un coût pour la collectivité de construire des places de parc ou de mettre à disposition la salle, souvent on la met à disposition gratuitement. Cela a un coût aussi pour l'organisateur qui doit contribuer à ce que sa manifestation puisse se réaliser.

Donc c'est un travail commun qu'il faut faire, entre la collectivité publique d'une part, qui fait un bel effort je crois, et puis les utilisateurs, les organisateurs de manifestations qui doivent faire aussi un pas dans cette direction.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je vois que M. le Syndic n'est pas fermé complètement à la possibilité d'augmenter ces places de parc.

C'est clair que je vais bien suivre et je reviendrai en temps utile si d'ici quelques années on ne voit rien venir. J'espère que cela viendra beaucoup plus vite.

Mais je pense qu'il est quand même, M. le Syndic, nécessaire d'envisager des places de parc. On pourrait déjà en prévoir le long de la salle de gym, où il y a le terrain en terre. Là, il y aurait possibilité de faire pas mal de places de parc. Le terrain appartient à la Commune là.

Donc, j'espère que vous prendrez, après, mes remarques en considération, et puis que le plus rapidement possible, on puisse augmenter les places de parc, merci.



12.10

Une Question de M. le Conseiller Jeyaratnam JEYASHANKAR (Les dangers liés à la circulation dans le quartier des Isles).

Mon intervention porte sur les dangers qui sont liés à la circulation dans le quartier des Isles.

Ce quartier s'est peuplé depuis 2008 et comporte aujourd'hui environ 28 villas individuelles et 8 bâtiments locatifs. Ces habitations sont presque essentiellement peuplées de jeunes familles avec enfants.

Les rues sont étroites et la circulation se fait dans les deux sens dans une zone théoriquement à 30 km/h. La plupart des rues sont démunies de trottoirs y compris celles que fréquentent les enfants pour aller à l'école primaire du quartier.

Malheureusement, la circulation est intense car le quartier est bien peuplé et trop d'automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse. Les enfants et passants ne savent où se tenir pour être en sécurité et sont constamment en danger.

J'invite sincèrement la Municipalité ou la Police communale à venir voir comment cela se passe le matin entre 8h et 8h30 par exemple.

Mes questions sont les suivantes :

- Quels moyens prévoit la Municipalité pour modérer la vitesse dans le quartier ?
- Est-il prévu de marquer des passages sécurisés pour les enfants et les passants ?
- Le trafic initialement prévu à sens unique sera-t-il établi et quand ?

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie mon collègue de sa question.

Je rappelle d'ailleurs à la Municipalité que j'avais posé une question allant dans ce sens-là au mois d'avril, sauf erreur. J'attends une réponse. J'espère l'obtenir ce soir sur la question des zones 30 km/h dans ce quartier-là justement.

Donc, je remercie mon collègue de revenir sur cette question.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors, je ne me souviens plus exactement de votre question, mais c'était à peu près la même ou bien ? On peut, bon je pars dans l'idée que...

Donc la politique de mise en œuvre des zones 30 km/h a été soumise par voie de communication, je crois, au Conseil communal. Et, il y a également eu un préavis en 2010. C'était le préavis n°16 qui concernait l'aménagement des zones 30 existantes. Donc, dans la communication, on vous avait informés de la planification de mise en œuvre des zones 30, vous retrouvez ça dans ce document avec les dates prévues de mise en zone 30 des différents quartiers.

Dans ce document, M. le Conseiller, il est prévu qu'une zone 30 pour le quartier des Isles soit réalisée, pas tout de suite malheureusement, on est plutôt à l'horizon 2015. Et oui, parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Et, on a identifié les quartiers en fonction de la dangerosité et des éléments factuels que nous pouvions avoir. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas changer la planification, si effectivement des problèmes sont avérés. Je prends note de ce que vous nous avez dit ce soir et nous allons évidemment vérifier la chose.

Dans ce quartier, cependant, se pose un autre problème, c'est que pour l'instant, les voiries, les routes sont encore au domaine privé, donc propriété soit des nouveaux propriétaires de villa, soit du promoteur qui a réalisé le quartier. Nous avons eu quelques difficultés à obtenir du promoteur qu'il réalise les aménagements paysagers notamment prévus. Ce qui a évidemment retardé le passage au domaine public qui nous permet ensuite d'intervenir avec des ouvrages ou des mesures de modération de trafic. Sur du domaine privé, nous ne pouvons pas le faire.

Donc il faut aussi que les habitants de ce quartier se mobilisent pour qu'on puisse effectuer rapidement le passage de cette voirie au domaine public de manière à pouvoir agir. Et, nous le ferons évidemment si les problèmes sont avérés et en prenant les mesures adéquates en espérant que nous n'aurons pas la moitié du quartier qui sera en faveur de la zone 30 et l'autre moitié en sa défaveur.

Voilà ce que je peux vous répondre, M. le Conseiller, donc nous allons passer dans le quartier et prendre les mesures qui s'imposent dès que nous pourrons le faire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.11

Une Question de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Centrale photovoltaïque participative).

Je vais poser ma question à la Municipale, Mme Gloria CAPT :

- La centrale photovoltaïque participative est-elle mise en route ?
- Est-ce que vous avez des premiers chiffres à nous communiquer ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je remercie Mme la Conseillère GYGAX pour sa question.

J'ai le plaisir de vous annoncer que tous les panneaux solaires ont été installés, dans le délai fixé en son temps par mon prédécesseur Cédric PILLONEL, du reste initiateur de cette

centrale, soit à la fin du mois de mai.

La moitié de ces panneaux sont déjà en service et produisent de l'électricité. L'autre moitié est en cours de raccordement. Par voie de conséquence, nous n'avons pas pour l'instant de chiffres puisque toute l'installation n'est pas encore totalement raccordée.

Mais, je vous demande, d'ores et déjà, de réserver le vendredi 29 juin de 16h à 20h. Nous allons faire portes ouvertes de cette installation pour vous permettre de la visiter avec les souscripteurs. Vous recevrez évidemment un courrier avec toutes les informations le moment venu.

Et puis, pour prévenir toute question sur l'avenir de l'installation une fois la société Aurubis partie, je tiens à vous dire que la convention que nous avons signée avec cette société prévoyait le cas de figure, donc il n'y a pas de souci à se faire. Nous avons déjà pris les devants auprès de la société pour s'assurer que nous puissions avoir les clés et évidemment accès au bâtiment une fois celui-ci vide.

Voilà ce que je peux vous répondre, mais posez-moi la question, peut-être au mois de septembre, alors nous aurons les premiers chiffres. Je ne sais pas s'ils seront encore parfaitement significatifs, mais nous en aurons quelques-uns à vous donner.

Mme la Conseillère Aline GYGAX :

Je vous remercie pour votre réponse Mme la Municipale.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.12

Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Au sujet de la question de Mme Elisabeth FARIAS).

J'aimerais revenir sur la question de Mme FARIAS, tout à l'heure, concernant la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs et sa mise en place.

Alors, je sais que je vieillis un peu, ma vue doit baisser, mon ouïe probablement aussi et ma mémoire deviendrait défaillante.

Mais, j'ai repassé un peu toutes les communications de la Municipalité sur le site, je n'ai rien trouvé. Je n'ai rien trouvé dans les PV et je ne me souviens pas qu'on en ait parlé.

Alors, peut-être donnez-nous une piste cette fois-ci ou la prochaine, ce n'est pas grave, je me réjouis d'avoir la réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

En se concertant comme ça sur le moment, j'ai induit mon collègue en erreur. J'étais sûr qu'on vous avait communiqué la réponse de la Municipalité, Mme la Conseillère FARIAS.

Il semble que ce ne soit pas le cas. Par contre, nous en avons discuté en Municipalité. C'est là que je pense qu'on a estimé que l'affaire était liquidée et qu'il n'y avait plus (*rires dans la salle*) à la traiter.

Cette communication va donc vous parvenir, ce sera une communication écrite. En substance, nous entrons en matière sur la proposition de la conciliation extrajudiciaire. Et, on vous donnera les détails. Mais sur le fond, on est prêt à entrer en matière. On a bien analysé la chose, un rapport de la Police qui était parfait.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse et me sens tout à fait confortée de ne pas être la seule à avoir quelques défailances (*rires dans la salle*).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.13

Une Intervention de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Félicitations pour le festival Sonisphere).

J'ai été précédé juste avant par mon collègue, mais nous aimerions également, au nom du groupe UDC, féliciter la Municipalité pour sa gestion et son organisation lors du festival Sonisphere.

Quand les choses et le terrain des Rives vont bien, il faut également le dire. Et malheureusement, M. le Syndic, nous n'avons pas eu notre Woodstock yverdonnois, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de l'ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Réponse de la Municipalité

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre à l'interpellation de M. le Conseiller Didier FORESTIER qui l'a posée lors de notre dernière séance. Elle est assez longue, je tâcherai de réduire :

Une personne s'est approchée de moi après avoir reçu du courrier du Service des travaux et de l'environnement concernant un container.

Le container est privé, qui n'a pas été vidé, avait été sorti lors du jour de ramassage des ordures ménagères par le concierge. Il contenait des poubelles et des déchets encombrants en vrac. Le personnel de voirie n'a donc pas pris le risque de vider le contenu difficilement identifiable du container, risque d'endommager le système de collecte qui n'est pas adapté aux encombrants.

D'autre part, le conditionnement ne répondait pas à l'article 1 de la directive en matière de gestion des déchets, au règlement sur la gestion des déchets et sur le conditionnement de ces derniers.

La deuxième question :

Des containers noirs ont été placés dans les quartiers pour éviter de faire du porte-à-porte à la voirie lors des ramassages des déchets.

Là, je mets une petite appréciation personnelle, c'est une analyse assez simplifiée. Mais je réponds quand même. Les 240 containers noirs ont été introduits dans les quartiers dans le cadre de la collecte intégrée et ils appartiennent à la Ville d'Yverdon-les-Bains selon le préavis n°51 du 11.12.2006 adopté par le Conseil communal le 01.02.2007.

Troisième question dans l'interpellation :

Si la voirie trouve des déchets non conformes dans lesdits containers, et autour, à qui est envoyé le courrier d'avertissement ?

Des contrôles réguliers sont effectués sur l'ensemble de la tournée des ramassages des

ordures ménagères incinérables pour contrôler l'utilisation des sacs officiels taxés, containers publics et privés. En cas de non-conformité dans lesdits containers, les collaborateurs assermentés du Service des travaux et de l'environnement peuvent procéder à des contrôles. Dans ce cas, lorsque le détenteur est identifié, celui qui reçoit le courrier d'avertissement, et en cas de récidive, un préconstat de dénonciation est transmis à la Police pour traitement.

Je crois que j'arrive à la dernière question :

Rue des Moulins, sur le trottoir passant devant les bâtiments n° 123 A B, 125 A B, etc. se trouve fréquemment un tas de déchets avec lits, chaises, sacs noirs, sacs avec bouteilles, canapés. Et on trouve aussi cela dans les containers des bâtiments, mais ils sont vidés quand même. Et on trouve cela aussi dans d'autres quartiers. Comment le Service des travaux et de l'environnement réagit à cela ? Quelles mesures peut-il prendre pour faire cesser cela ?

Alors, rue des Moulins : Le problème quant à la gestion des déchets à la rue des Moulins a toujours existé. Nous avons donc pris quelques dispositions particulières dans ce quartier :

- Soirée d'information le 25 mai 2011, quartier Moulins - Roger de Guimps - Indépendance - Jordils.
- Contact avec les gérances des immeubles concernés.
- Circulaire auprès des habitants.
- Contrôles plus fréquents des sacs non conformes dans le quartier.
- Fair-play plus que raisonnable de la part du Service des travaux et de l'environnement.
- Après constat, collecte rapide de ces dépôts de déchets par le STE afin qu'ils ne soient pas tous les samedis-dimanches sur le trottoir.

Malheureusement, malgré toutes ces mesures prises, le problème perdure. Estimant avoir fait tout notre possible, et ce qui était dans les compétences du service au niveau des interventions, et de l'information transmise aux gérances, aux concierges et aux habitants, nous avons alors sollicité la Police de proximité qui mène actuellement des investigations pour régler au plus vite ces problèmes.

Voilà ce que je pouvais vous répondre ce soir, M. le Conseiller FORESTIER. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie pour les réponses, mais quand je parlais des containers noirs, je parlais de ces containers seulement pas tous. C'est dans ceux-là que je pose la question quand vous trouvez des déchets qui ne correspondent pas, et tout ça, vous les videz quand même, si je ne me trompe pas. C'est de ceux-là que je parle, ce n'est pas des autres que je parlais d'accord.

Mais c'est tout, c'est ce que je voulais soulever. Et, j'espère que vous arriverez à juguler ces tas de déchets à la rue des Moulins assez rapidement parce que ça fait désordre, merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je souhaiterais que vous agendiez une seconde date pour la rentrée, à savoir le vendredi 14 septembre 2012, pour venir fêter avec nous l'inauguration de l'éclairage dynamique du quartier du Coin de Terre.

Nous avons terminé les travaux de rénovation du réseau électrique dans ce quartier, et cela fonctionne, nous l'espérons encore tout l'été, en tout cas nous l'espérons le soir de l'invitation. Vous recevrez également une invitation. Réservez d'ores et déjà la date, puisque la prochaine fois que nous nous verrons ce sera début du mois de septembre et c'est le 14 septembre, donc inscrivez-la déjà dans vos agendas.

Venez voir cela avec nous, évidemment cela aura lieu dès 20h, puisqu'il fait encore jour

longtemps au mois de septembre. Et, nous pourrons regarder tout cela ensemble, à partir certainement de 21h-21h30.

Voilà, d'ici là, et bien vous aurez d'autres informations.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Comme certains d'entre vous le savent déjà, je serais malheureusement absent lors de la prochaine séance du Conseil communal du 14 juin pour un déplacement à l'étranger prévu depuis très très longtemps.

Et, je vous prie d'ores et déjà de m'en excuser. C'est donc Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY qui me remplacera lors de cette séance.

Mais, j'ai quand même une bonne nouvelle, c'est que l'apéritif qui traditionnellement clôt les années politiques aura bien lieu, même en mon absence (*rires dans la salle*). Il y a peut-être d'ailleurs deux bonnes nouvelles, c'est que un, je serai absent et deux, vous aurez quand même un verre à boire (*rires dans la salle*).

Donc je ne serai manquer l'occasion ce soir de vous souhaitez un excellent été, de belles vacances pour ceux qui pourront en prendre. Et, je me réjouis de vous retrouver au mois de septembre pour une année aussi enrichissante, aussi pleine de nouveautés, surtout ces derniers temps, que celle que nous avons vécue.

Et, encore une fois, mes excuses pour mon absence la semaine prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 14 juin 2012 à 20h00.

Il est 21h42, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF




Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juin 2012

	Page
1. Appel.....	- 314 -
2. Approbation du PV du 3 mai 2012.....	- 314 -
3. Démissions.....	- 314 -
4. Assermentations.....	- 316 -
5. Communications de la Présidente.....	- 317 -
6. Communications de la Municipalité.....	- 317 -
7. Préavis n° PR12.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 503'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable et l'installation de tubes de protection de câbles électriques au chemin de Vermont.  Monsieur Didier FORESTIER, rapporteur.....	- 318 -
8. Préavis no PR12.09PR concernant une demande d'autorisation pour l'échange de parcelles entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et les Chemins de Fer Fédéraux et l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 387'000.--  Monsieur Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 319 -
9. Préavis no PR12.11PR concernant <ul style="list-style-type: none"> • la pérennisation de la subvention accordée aux bénéficiaires d'une rente AVS pour l'achat d'abonnements mensuels ou annuels de la communauté tarifaire Mobilis et • la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Pierre DESSEMONTET demandant un subventionnement plus durable des abonnements « senior » de la communauté tarifaire Mobilis  Madame Carmen TANNER, rapportrice.....	- 322 -
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commissions de gestion.....	- 322 -
11. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions.....	- 323 -
12. Propositions individuelles et interpellations.....	- 323 -
12.1 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS (Avancement de la mise en place du postulat Socialistes/Verts déposé le 01.12.2011 : « Prévention ou répression ? Introduisons à Yverdon la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs).....	- 323 -
12.2 Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Modalités d'accueil sur les installations sportives yverdonnoises et avance de la réalisation d'un terrain de football en synthétique, motion du 01.09.2011).....	- 324 -
12.3 Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD (Offrons de l'ombre aux yverdonnois).....	- 326 -
12.4 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Communication municipale CO12.04 « Commission consultative des habitants »).....	- 329 -

12.5	Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancement de la mise en place du postulat du 03.06.2010 : « Sécurité de l'espace public » et du postulat du 08.03.2012 : « Formation Help (sur défibrillateur) aux jeunes yverdonnois »).	- 330 -
12.6	Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Reconnaissance aux initiateurs des réalisations inaugurées le 2 juin 2012).	- 331 -
12.7	Une Intervention de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à la réussite du festival Sonisphere).	- 332 -
12.8	Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Pour plus de bancs publics à Yverdon).	- 332 -
12.9	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Route d'aménée et places de parc à la nouvelle salle des Isles).	- 334 -
12.10	Une Question de M. le Conseiller Jeyaratnam JEYASHANKAR (Les dangers liés à la circulation dans le quartier des Isles).	- 336 -
12.11	Une Question de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Centrale photovoltaïque participative).	- 337 -
12.12	Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Au sujet de la question de Mme Elisabeth FARIAS).....	- 338 -
12.13	Une Intervention de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Félicitations pour le festival Sonisphere).	- 339 -
Réponse de la Municipalité		
M. le Municipal Marc-André BURKHARD à M. le Conseiller Didier FORESTIER :		
Question du 3 mai 2012 concernant le ramassage des déchets non conformes		- 339 -